

- Pour la formation continue, le contrôle des connaissances s'effectue tout au long de l'année universitaire. Les seconde chances ont lieu à la fin de l'année universitaire.

Première : La validation du M2 se fait sur les deux ans.

Unité d'enseignement (UE) est acquise :

- dès lors que sa note est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours.

La composition entre UE et UE au sein de l'année a condition d'avoir pour chacune des UE une note de l'UE supérieure ou égale à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours, exception faite des passerelles prévues et définies dans le dossier d'accréditations formations continues.

Exception : La note de l'UE concernait le mémoire est valide dès lors que l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Une note inférieure à 10/20 entraîne soit la réécriture du mémoire avec un tuteur, soit la poursuite de l'année universitaire suivante, soit non inscription en deuxième année.

L'étudiant ayant eu une note strictement inférieure à 10/20 a une UE dont se représenter à la 2ème session pour la valider, quelle que soit sa moyenne des UE l'ayant concernée.

Un étudiant qui obtient une moyenne globale de ses UE inférieure à la 2ème session à toutes les UE doit se représenter à la 2ème session de la même année de l'UE concernée.

Une UE peut être suivie plus d'une fois par session d'admission. Le résultat obtenu à l'épreuve de sélection vaut également à la note de première session de l'UE concernée.

Maquette de formation

Composant	
e :	IAE Nantes
Responsabl	
es de la	
mention :	Nathalie S
Mention :	Manageme
Parcours :	Manageme
Niveau :	M2
Année :	2025-2026
Année univer.	2023-2027

[illegible]

Pour la formation continue, le contrôle des connaissances s'effectue tout au long de l'année universitaire. Les seconde chances ont lieu à la fin de l'année universitaire.

Prévoir la validation du M2 au fur et fur des deux ans.

Unité d'enseignement (UE) est acquise

- si lors que sa note est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours.

OU

- par compensation entre les UE au sein de la condition d'avoir pour chacune des UE une note de l'UE supérieure ou égale à 8/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours, exception faite des passerelles prévues et définies dans le dossier d'accréditation des formations continues.

Le candidat peut également bénéficier d'une note de l'UE supérieure ou égale à 10/20. Elle est alors transférable à 10/20 et entraîne soit la réécriture du mémoire avec acoutenance, ou une possible réinscription universitaire, soit la non obtention du diplôme, suivant la décision du jury.

L'étudiant ayant obtenu une note strictement inférieure à 8/20 à une UE doit se représenter à la 2ème session pour la valider, quelle que soit sa moyenne des UE de l'année.

Le candidat qui n'a pas obtenu de note de l'UE supérieure ou égale à 10/20 doit se représenter à la 3ème session à toutes les UE pour lesquelles il n'a pas obtenu la note de 10/20.

Une UE ne peut faire l'objet que d'une seule session de rattrapage. Le résultat obtenu à l'épreuve de seconde chance se substitue à la note de première session de l'UE concernée.